Examinons le rôle des bureaux de main-d'œuvre pour découvrir comment ils peuvent aider les jeunes gens à se trouver un emploi. Pour ma part, je ne peux que féliciter les bureaux de main-d'œuvre des efforts déployés pendant l'été pour aider les jeunes en quête d'emploi. Toutefois, ce travail devrait se poursuivre pendant toute l'année, bien que ce soit avant tout un programme d'été. En parlant des bureaux de main-d'œuvre et des règlements qui les régissent je félicite les hauts fonctionnaires qui ont supprimé le délai de trois ans de la clause relative à la population active prévoyant des allocations de formation et qui ont demandé que cette période soit abrégée. C'est une bonne chose.

Comme aujourd'hui il est surtout question des jeunes et de leurs problèmes, je répète que le programme d'emplois d'été du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration vise surtout les étudiants du secondaire supérieur et semble négliger les jeunes entre 16 et 17 ans en quête d'emploi. Les jeunes travailleurs ont besoin d'une attention spéciale et d'orientation pour les aider à trouver un emploi convenable. Je doute que l'attitude générale adoptée par les centres de main-d'œuvre du Canada permette d'atteindre cet objectif.

• (1710)

Le Conseil canadien de développement social a fait une étude sur la question et j'aimerais vous lire un extrait de la page 253 de son rapport, où il dit:

Seuls 10 p. 100 des personnes interrogées au cours de cette enquête, ont fait les louanges des centres de main-d'œuvre du Canada. Peut-être en espéraient-elles trop ou méritaient-elles plus. La réaction de certaines autres était plus mêlée. La majorité d'entre elles a critiqué la façon dont on les avait reçues et aidées. Soixante pour cent avaient été froissées par l'attitude des conseillers de la main-d'œuvre ou avaient des critiques à leur faire.

Il ne s'agit pas simplement que les centres trouvent du travail à des jeunes gens frais émoulus; l'enjeu est bien plus important. Il faut faire preuve d'une attitude personnelle, compréhensive et accorder une orientation intensive si l'on veut éviter le mécontentement généralisé et le désespoir des jeunes.

Comme palliatif, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devrait instituer un réseau de centres de main-d'œuvre pour la jeunesse qui, tout en étant séparés et distincts des centres de main-d'œuvre du Canada, travailleraient en étroite collaboration avec eux. Le personnel, soigneusement choisi, devrait être spécialement formé pour comprendre et respecter les besoins et les valeurs des jeunes. Ces centres devraient être orientés vers la jeunesse et entreprendre énergiquement des programmes assurant de constants rapports entre les jeunes et les employeurs.

Je crois que c'est un pas dans la bonne direction. Les services d'orientation des centres de main-d'œuvre laissent beaucoup à désirer. Nombre de travailleurs sont dirigés à tort vers les cours de perfectionnement mis en train par le ministère ou bien on leur indique le mauvais cours. Il arrive quelquefois qu'un travailleur ayant terminé le cours de perfectionnement ne trouve pas de travail. J'aimerais vous donner un exemple typique relaté dans le rapport auquel je viens de faire allusion. Il ne fait qu'illustrer ce que beaucoup de gens m'ont déjà dit. Le jeune homme en question s'appelle Jean, et voici son histoire:

Jean a 20 ans. Élevé à la ferme et ayant terminé sa 12° année d'étude, il est venu à la ville, il y a deux ans, pour suivre un cours d'art commercial dans un collège public. A sa sortie de l'école secondaire ou à son entrée au collège, il n'a reçu aucune orientation. Jean a bien achevé le cours d'art, mais il s'est aperçu qu'il n'y avait pas de demande pour ses services. Il a été peiné d'apprendre que seulement une proportion infime de diplômés en art commercial trouvaient de l'emploi dans ce domaine. Il s'est donc inscrit au centre de la main-d'œuvre du Canada pour tout emploi qu'on pourrait lui offrir, mais il n'a encore rien obtenu jusqu'ici. Il cohabite avec des amis dans une commune et apprécie leur amitié et leur appui. Comme il ne veut pas être à la charge de ceux qui

travaillent, il a demandé des prestations d'assistance publique. Même si ses parents vivent toujours sur la ferme et seraient heureux de le voir revenir, car ils ont été déçus de constater qu'il n'aimait pas le mode de vie agricole, il lui semble qu'ils n'ont toujours tiré de la ferme que le strict nécessaire et il n'entrevoit aucun avenir dans une telle entreprise. Lorsqu'il a été interviewé, il était découragé et déprimé.

Pourquoi ne serait-il pas découragé et déprimé? Il y en a bien d'autres comme lui. Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est écoulé. J'aurais aimé développer ma thèse, mais je suis reconnaissant d'avoir eu l'occasion de prendre part au débat.

M. William Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, si je tiens à participer à ce débat, c'est à cause de l'extrême importance de la motion du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). J'ai été assez intrigué par les remarques du député de Davenport (M. Caccia) dont certaines étaient ridicules. Il a dit que la motion était quelque peu corrosive. Je tiens à lui faire observer que s'il s'était agi d'une motion que tous les députés auraient pu approuver, d'une motion terne, nous aurions été critiqués.

Le député a ensuite parlé du programme Perspectives-Jeunesse. Il ne pouvait comprendre pourquoi nous le critiquions tout en proposant de lui donner de l'ampleur. Puis-je renvoyer le député à un rapport du Conseil canadien du bien-être au sujet des revenus et des emplois garantis. On y dit à la page 9:

Ce qui est encourageant dans les réalisations de l'année dernière, dont les programmes Perspectives-Jeunesse et d'initiatives locales, c'est qu'on semble avoir commencé d'adopter une nouvelle formule. Cependant, elle ne comporte que des programmes spéciaux et à court terme. Au lieu d'établir des conceptions nouvelles de travail dans le cadre des services communautaires, ces programmes n'ont donné lieu qu'à des postes sans sécurité, de courte durée, intérimaires. Ainsi, un individu aura pu pendant des années être employé à des activités communautaires diverses comme bénévole, sans rémunération. En juin 1971, ces fonctions sont brusquement devenues un «emploi» et le titulaire a été payé pour l'accomplir—puis en septembre elles ont brusquement cessé d'être un «emploi» pour redevenir service rendu à titre de bénévole, sans rémunération—en décembre, le programme d'initiatives locales en a fait de nouveau en «emploi» et en a assuré la rémunération—en mai, à l'expiration d'une grande partie du programme, le poste est redevenu non rémunéré. Du fait de l'expiration, le 31 mai, du plus grand nombre des programmes d'initiatives locales, il y a eu non seulement la cessation d'emploi de plus de 70,000 Canadiens, avec toutes les conséquences que cela comporte pour eux-mêmes et leurs familles, mais aussi l'abandon de milliers de programmes assurant des services utiles à la communauté. On peut se féliciter d'avoir conservé certains programmes au delà de cette date, mais c'est sur la même base d'insécurité, d'épée de Damoclès dont la chute n'est que renvoyée jusqu'à septembre.

Voilà pourquoi Perspectives-Jeunesse et le programme d'initiatives locales donnent souvent lieu à des discussions à la Chambre. Mes collègues ont accompli un excellent travail en en signalant les difficultés. Je voudrais parler des problèmes qui assaillent nos jeunes ruraux. Il nous arrive souvent d'oublier d'offrir des possibilités aux jeunes qui ne veulent pas passer leur vie dans les centres urbains. Nous devons mettre au point un programme qui leur permettra de vivre dans notre société rurale. Quelle est la situation actuelle, monsieur l'Orateur? En fait de chômage, la plupart des 512,000 chômeurs au Canada ont entre 28 et 44 ans. Je signale que l'âge moyen de l'agriculteur canadien est 57 ans. Il nous faudra bientôt décider quel genre de personnes nous voulons voir vivre dans les régions rurales, et s'ils s'adonneront à l'agriculture.